

# Bourse d'études

de la ville de Dieppe

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 27 mai au 1 juin 2012, la ville de Dieppe décernera une bourse d'études d'une valeur de 1 000 \$ à un résident de Dieppe vivant avec un handicap. L'individu devra poursuivre ou entamer des études postsecondaires à l'automne 2012.

## Critères:

- doit être résident permanent de Dieppe depuis le 1 mars 2011;
- doit avoir reçu son diplôme académique au plus tard le 30 juin 2012;
- être âgé de 17 à 30 ans;
- doit fournir une confirmation d'incapacité fonctionnelle

## Soumettre une lettre de 500 mots ou moins qui décrit:

- vos réalisations scolaires et vos implications communautaires faisant preuve de persévérance, d'initiative et de débrouillardise;
- vos ambitions de carrière et autres objectifs personnels;
- vos besoins financiers pour accommodement ou équipements reliés à votre handicap afin de vous aider à participer aux activités académiques;
- les raisons pour lesquelles vous pensez mériter cette bourse.

Un curriculum et/ou une lettre de recommandation (enseignant, employeur, etc.) peut être ajouté à votre demande.

## Directives

Toute soumission doit être reçue à l'hôtel de ville de Dieppe au plus tard le vendredi 11 mai 2012 à 16 h. Veuillez inclure et faire suivre toute documentation ou information susmentionnée dans une enveloppe scellée, signée (à l'endroit où on colle l'enveloppe) et adressée à:

Ville de Dieppe  
Objet: Bourse d'études  
a/s Directeur du service des affaires corporatives  
333, avenue Acadie  
Dieppe, NB E1A 1G9

  
dieppe.ca

